

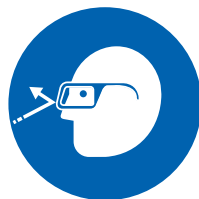
L'ATELIER DE FERME : APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE



MOYENS DE PRÉVENTION

- 1 Machine agricole à soulever stabilisée avant le levage :
 - frein à main appliqué
 - embrayage en position d'arrêt
 - roues en contact avec le sol immobilisées par des cales
- 2 Cric sur une surface solide et de niveau, appuyé à l'endroit approprié sous la charge
- 3 Des supports prêts à utiliser pour déposer la charge
- 4 Travailleurs à l'écart de la charge

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À UTILISER SELON LA TÂCHE !



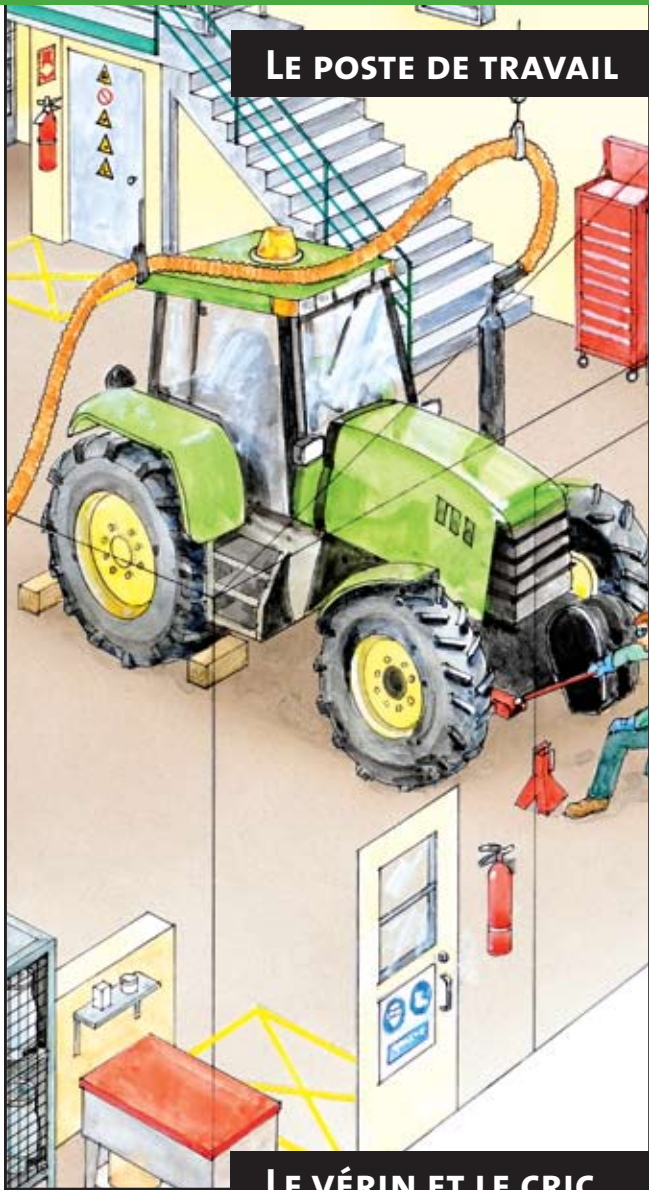
Utilisez les moyens de prévention mis à votre disposition !
Assurez-vous que les moyens de prévention demeurent en place et qu'ils sont efficaces !

Pour plus d'information
voir au verso.

PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

APPLIQUÉS DANS UN ATELIER SÉCURITAIRE

LE POSTE DE TRAVAIL



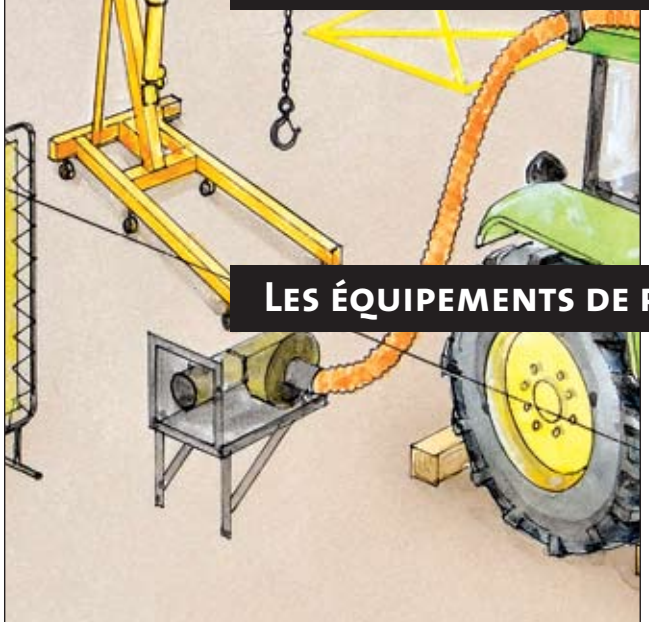
- Les travailleurs affectés au levage de charges ont reçu une formation.
- La méthode de levage et de blocage de la charge est déterminée avant la levée.
- Les appareils et les accessoires de levage sont en bon état et vérifiés avant chaque usage.
- La capacité de levage des appareils et des accessoires de levage est respectée.
- Les charges nominales sont inscrites sur les appareils et les accessoires de levage.
- Le frein à main d'une machine automotrice est appliqué.
- L'embrayage est en position d'arrêt.
- Des cales sont placées sous au moins une roue qui demeure en contact avec le sol.
- Les machines agricoles traînées sont attachées à la barre de tire d'un tracteur ou sont stabilisées de façon appropriée.
- L'appareil de levage est posé sur une surface solide et de niveau et il est aligné avec la charge à lever.
- Le point de contact ou d'attache est assez solide pour supporter le poids de la charge.
- La levée se fait verticalement, sans mouvements brusques et pas plus haut que nécessaire.
- L'appareil de levage en fonction est toujours sous surveillance.
- La charge soulevée est maintenue par des supports appropriés.
- Les travailleurs ne se placent jamais sous une charge suspendue.

LE VÉRIN ET LE CRIC



- L'appareil de levage est placé de façon à ne pas glisser et sa stabilité est vérifiée en continu lors de la levée.
- Le levier d'un cric à crémaillère est fermement maintenu de façon à prévenir les contre-coups.
- Le levier du cric est retiré à chaque arrêt de levage.

LA GRUE D'ATELIER (CHÈVRE) ET LE PORTIQUE



- Le point d'attache est choisi de façon que la chaîne ou l'élingue ne glisse pas.
- Le bras de levage ou le portique a une charge nominale supérieure à celle du palan utilisé.
- Les crochets sont munis d'un linguet de sécurité.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

- Les travailleurs portent :
 - des chaussures,
 - des gants,
 - des lunettes de sécurité.
- Le casque de sécurité apporte une protection additionnelle contre les blessures à la tête.

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) comporte une section sur les appareils de levage.



Mise en garde : d'autres moyens de prévention que ceux présentés dans cette fiche peuvent être requis. Consultez périodiquement les plus récentes versions des lois, règlements et normes en vigueur.